

## ANTICIPER LE RETOUR D'UN SALARIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL

### FICHE 3

## LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

La visite de pré-reprise est une visite médicale permettant d'accompagner, de préparer et d'anticiper un retour au travail dans les meilleures conditions.

### Ce qu'est la visite de pré-reprise :

C'est une visite médicale entre le médecin du travail et le salarié en arrêt de travail pour préparer son retour au travail.

### Ce que la visite de pré-reprise n'est pas :

Ce n'est pas une visite obligatoire

Ce n'est pas un temps d'échange entre vous, le salarié et le médecin du travail (voir Fiche 1 Le RDV de liaison).

### Contact SST

05.49.06.30.31

sante.travail@poitou.msa.fr

### Pour qui

Le salarié et assimilés en arrêt de travail

### Contenu

La visite de pré-reprise est une visite médicale facultative effectuée par le médecin du travail pendant l'arrêt de travail du salarié.

le salarié peut en bénéficier au bout de 30 jours d'arrêt. Elle consiste en un examen médical et un temps d'échange et de recommandations :

- Aménagements et adaptations du poste de travail,
- Préconisations de reclassement
- Propositions de formations professionnelles ou actions de remobilisation

Cette visite est confidentielle entre le salarié et le médecin du travail. Avec l'accord du salarié, le médecin du travail vous fait part de ses recommandations pour que vous envisagiez ensemble leur mise en oeuvre.

### Comment l'organiser

La visite de pré-reprise peut être demandée par :

- . Le salarié
- . Le médecin traitant,
- . Le médecin conseil
- . Le médecin du travail

**Ce n'est donc pas vous qui l'organisez**, et vous n'êtes pas informé de sa tenue.

**En revanche, vous pouvez :**

- Conseiller à votre salarié de la demander,
- Alerter le médecin du travail de vos questions et inquiétudes sur le retour de votre salarié.

## FICHE 3 : LA VISITE DE PRÉ-REPRISE - EN PRATIQUE

### Exemple de courrier - Invitation au RDV de liaison et information visite de pré-reprise

*Madame, Monsieur*

*Vous êtes en arrêt de travail depuis le.....*

*Notre entreprise, dans une volonté de pro-activité, souhaite vous proposer de planifier, à votre convenance et sans aucune obligation de votre part, un temps d'échange pendant votre arrêt de travail, comme nous le permet dorénavant l'article 27 de la loi du 02/08/21 pour renforcer la prévention en santé au travail.*

*Ce rendez-vous de liaison permet de vous informer sur la visite préreprise, les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, les mesures d'aménagements de poste et/ou du temps de travail etc.*

*Vous avez la possibilité de solliciter, d'accepter ou de refuser de participer à ce rendez-vous non obligatoire. Aucune conséquence ne peut être tirée de votre refus.*

*Il peut être organisé en présentiel ou en distanciel, avec proposition d'une date par notre entreprise dans les 15 jours suivant votre accord.*

*Le service de santé au travail sera prévenu de la tenue du rendez-vous de liaison et pourra éventuellement y être présent.*

*Le référent handicap de l'entreprise peut également participer au rendez-vous de liaison, sous réserve de votre accord préalable. Voici ses coordonnées : Nom\_\_ Tel\_\_ Mail\_\_*

*Si vous souhaitez que nous programmions ce rendez-vous de liaison, nous vous invitons à contacter Nom\_\_ Tel\_\_ Mail\_\_*

*Nous nous tenons à votre disposition,*

*Nous vous rappelons que vous pouvez, pendant votre arrêt de travail, prendre rendez-vous avec le médecin du travail en toute confidentialité. Cela s'appelle la visite de pré-reprise.*

*Le médecin du travail de l'entreprise est le Dr \_\_\_\_ Adresse du Service de Santé au Travail : \_\_\_\_*

*Téléphone pour prise de Rendez-vous : \_\_\_\_*

*Nous vous souhaitons un bon rétablissement.*

*Veuillez agréer, Madame/ Monsieur Nom du salarié\_\_\_\_\_, nos sincères salutations.*